

L'APOLLINAIROIS



VOL. 28 / N° 7 / AVRIL 2021

Date de tombée : 16 avril 2021

Prochaine parution : 4 mai 2021



- ❖ VOUS AVEZ JUSQU'AU 30 AVRIL POUR INSCRIRE VOS ENFANTS AU CAMP DE JOUR **LA RIGOLE**
- ❖ EMPLOI CAMP DE JOUR LA RIGOLE : Page 4

INDEX

- 2 : Mot du maire
- 3 : Le mot d'Urbain
- 4 : Emploi camp de jour la Rigole – Sondage projet MADA 2021-2025
- 5 : Offre d'emploi soccer – Matières recyclables – Express vers Sainte-Foy
- 6 : Bibliothèque – Dépôt rapport du vérificateur – Club de marche
- 7 : Filles d'Isabelle – Bientraitance – Baquets bruns
- 8 : Équipe pastorale – L'Entraide – Tel-Écoute

- 9 : Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth – Coopérative de solidarité
- 10 : SADC
- 11-15 : Procès-verbaux de mars 2021
- 16 : ABC Lotbinière – Regroupement des jeunes
- 17-18 : Défi chaque minutes comptes
- 18 : Inscription au camp de jour la Rigole
- 19 : Coordonnées

MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

Mot du maire



Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, nous avons reçu une aide financière du gouvernement du Québec de 459 816 \$ (316 124 \$ en décembre 2020 et 143 692 \$ en mars 2021). Cette aide a permis à notre Municipalité de combler des pertes de revenus et de palier à l'augmentation de certaines dépenses due à la crise sanitaire. Comme nous avons la responsabilité d'informer nos citoyens de l'utilisation de l'aide reçue, je vous fais part ici des impacts de la COVID-19 sur nos revenus et dépenses.

Pour l'administration : perte de 50 000 \$ en arrérages de taxes, perte de 10 000 \$ pour location de salle à place Francoeur et des dépenses supplémentaires d'environ 40 000 \$ ont été effectuées pour l'installation de périmètres de sécurité et de produits désinfectants.

Pour le département des loisirs, les pertes de location du centre Multifonctionnel, du chalet des loisirs et de la salle communautaire ont été de 67 000 \$. Les pertes d'inscriptions au soccer et au terrain de jeux ont été de 17 000 \$. Il y a eu des salaires supplémentaires de 42 000 \$, surtout pour nos moniteurs et monitrices au camp de jour. Ajoutons à ces dépenses la location d'un chapiteau au montant de 7000 \$ pour permettre la distanciation au camp de jour et environ 4000 \$ en équipement de protection.

Par contre, nous avons épargné environ 25 000 \$ en annulant entre autres la Fête au Village et la soirée des bénévoles.

Ces chiffres sont pour la période de mars 2020 à mars 2021. Comme la crise sanitaire peut durer encore un certain temps, d'autres dépenses sont à prévoir, mais grâce à cette aide financière, le budget de notre Municipalité ne sera pas trop affecté.

Depuis quelques mois, vous recevez beaucoup d'information sur le bac brun. La collecte de celui-ci débutera au début du mois de mai. Je vous suggère fortement de prendre connaissance de ces informations, car cela facilitera la tâche de tous les intervenants.

L'instauration du bac brun répond à des enjeux environnementaux importants. L'un des principaux enjeux vient du fait que les matières organiques se retrouvent dans un site d'enfouissement, elles se décomposent sans oxygène et produisent du méthane, un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO². Lorsque les matières organiques sont récupérées et compostées, leur retour au sol permet d'en augmenter la fertilité et la capacité de rétention d'eau et de réduire le besoin d'utiliser des engrains chimiques, tout en évitant la production de méthane. Il y a aussi des enjeux économiques et sociaux en plus de répondre à des objectifs gouvernementaux (voir la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles). Selon RECYC-QUÉBEC, plus de la moitié de notre poubelle à la maison est constituée de matières organiques. Il vaut la peine de changer nos habitudes et de placer nos déchets dans le bon bac. Nous serons tous gagnants!

Présentement, la majorité de nos employés de bureau est encore en télétravail, malgré la grande demande de permis que nous recevons, nous réussissons à vous répondre dans un délai très raisonnable. Nous constatons que de plus en plus de citoyens se servent de nos services sur notre site Web. Cela nous permet d'accélérer vos demandes. N'oubliez pas aussi de consulter le site Web de la MRC, beaucoup d'information s'y retrouve.

Votre maire,
Bernard Ouellet

LE MOT D'URBAIN

Service de l'urbanisme

**Les abris d'hiver et les clôtures à neige doivent être enlevés
le 1^{er} mai !**



LES PISCINES ET SPAS

Un permis est requis pour l'installation d'une piscine ou d'un spa dont la capacité est de plus de 2000 litres.

Vous désirez installer une piscine ou un spa?

Informez-vous sur les normes applicables au www.st-apollinaire.com à l'onglet service, urbanisme. L'accès à la piscine a des normes sécuritaires spécifiques.

Les normes s'appliquent également aux piscines démontables.

Ma piscine est-elle sécuritaire? Faites le test sur : www.baignadeparfaite.com



Suivi sur votre installation existante : Assurez-vous que le dispositif de sécurité passif de la porte donnant l'accès à votre piscine fonctionne en tout temps. (C'est-à-dire que la porte se referme et se verrouille automatiquement).

DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE

Sur le site internet de la Municipalité au :
www.st-apollinaire.com

Sur l'icône  PERMIS EN LIGNE - URBANISME

Ou encore par le biais de :



Et vous y verrez la liste des demandes de permis disponible en ligne.

Affichez votre numéro civique

C'est une sécurité en cas d'urgence incendie ou médicale. Ou pour une livraison et vos visiteurs.
Pensez-y!

Types des demandes de permis et certificats	Février	Cumulatif
Agrandissement – Bâtiment principal	2	3
Autorisation – Abattage d'arbre	0	1
Autorisation – Changement d'usage	0	1
Autorisation – Enseigne	2	2
Branchemet	14	24
Clôture et muret de soutènement	0	1
Construction bâtiment complémentaire	6	6
Construction bâtiment principal	23	35
Installation septique	2	6
Patio, galerie, terrasse	3	3
Piscine	3	4
Puits	1	3
Transformation et réparation	7	14
Lotissement	4	4
Total	67	107

Pour toutes informations concernant le service d'urbanisme, n'hésitez pas à communiquer avec mes collaboratrices au 418 881-3996 :

Poste 224, Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Poste 235, Nathalie Breton, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint.

Poste 229, Cathy Bergeron, directrice du service d'urbanisme et directrice générale adjointe.

www.st-apollinaire.com

Votre ami, Urbain Fleury

Emplois Camp de jour La Rigole

Pour information :
418 881-3996, poste 239
www.st-apollinaire.com

Envoyez vos C.V. à
jean-michel.blouin@st-apollinaire.com



Terrain de jeux La Rigole



Tu veux...

- ★ Faire des rencontres
- ★ Travailler horaire de jour
- ★ Travailler en équipe
- ★ Garder tes fins de semaines et tes soirées
- ★ Développer ton cv et ton expérience
- ★ Avoir un bon salaire

Tu peux être...

- ★ Animateur
- ★ Educateur spécialisé
- ★ Coordonnateur

PROJET MADA 2021-2025 DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DES FAMILLES

ON VEUT VOTRE AVIS

Du 6 au 26 avril 2021, si tu as 12 ans et plus, remplis le sondage et cours la chance de gagner 10 prix de 50 \$. Ce sondage permettra à la Municipalité de connaître les besoins des citoyens.

Pour information : **418 881-3996, poste 239**
ou courriel : jean-michel.blouin@st-apollinaire.com

Les sondages sont disponibles sur le site web de la Municipalité, à la bibliothèque, à l'hôtel de ville et au centre Multifonctionnel.



BÂTISSEZ L'AVENIR. EXPRIMEZ-VOUS. PARTICIPEZ AU SONDAGE.

OFFRE D'EMPLOI – Soccer

ARBITRE ET ASSISTANT ARBITRE

Le Club de Soccer de Saint-Apollinaire vous offre la chance de faire partie de son équipe passionnée en tant qu'arbitre ou aide-arbitre. Pas besoin d'être excellent, seulement être âgé d'au moins 12 ans, avoir un intérêt pour le soccer et accepter de suivre une formation. Vous aurez un horaire personnalisé et flexible selon vos besoins et vous serez, tout au long de votre cheminement, soutenu par toute l'équipe du Club de Soccer de Saint-Apollinaire.



DESCRIPTION DES TÂCHES ET QUALIFICATIONS :

ARBITRE :

- Vérifier l'équipement des joueurs ainsi que les passeports et les feuilles de la partie avec l'aide-arbitre.
- Donner les directives d'avant-match à l'aide-arbitre et s'assurer de leur respect tout au long de la partie.
- Informer des protocoles et des règlements et démontrer une attitude neutre et professionnelle.
- Veiller à la sécurité des joueurs et au respect des lois du jeu (signaler les fautes, les hors-jeu, les sorties et les gestes répréhensibles).
- S'assurer de débuter la partie à l'heure prévue.
- Demeurer impartial et donner son maximum, peu importe la catégorie.
- Demeurer à une distance de 10-15 mètres du ballon et conserver le contact visuel tout le long de la partie.
- Remettre les documents aux entraîneurs et assurer la communication.
- Recueillir les commentaires et les plaintes si applicables et remplir des rapports disciplinaires si nécessaire.

ASSISTANT-ARBITRE :

- Vérifier l'état des filets ainsi que l'état général du terrain.
- Vérifier l'équipement des joueurs ainsi que les passeports et les feuilles de la partie.
- Écouter les directives de l'arbitre et s'assurer de leur respect tout au long de la partie.
- Respecter les protocoles et les règlements et démontrer une attitude neutre et professionnelle.
- Veiller à la sécurité des joueurs et au respect des lois du jeu (signaler les fautes, les hors-jeu, les sorties et les gestes répréhensibles).
- Garder le temps durant la partie.

Vous ou votre enfant êtes intéressés ? Pour toutes questions ou pour plus d'informations, écrivez-nous à l'adresse suivante : soccer.stapollinaire@gmail.com.

Faire parvenir votre curriculum vitae, en personne, par courriel ou par courrier à l'adresse suivante :

Loisirs et sports Saint-Apollinaire
20, rue Terry Fox
Saint-Apollinaire (Québec) GOS 2E0
www.soccerlotbiniere.com
soccer.stapollinaire@gmail.com

PAPIER ET CARTON

- journaux, circulaires, revues
- feuilles, enveloppes et sacs de papier
- livres, annuaires téléphoniques
- rouleaux de carton
- boîtes de carton
- boîtes d'œufs
- cartons de lait et de jus à pignon
- contenants aseptiques (type Tetra Pak®)

PLASTIQUE

- bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :

- bouchons et couvercles
- sacs et pellicules d'emballage

VERRE

- bouteilles et pots, peu importe la couleur

MÉTAL

- papier et contenants d'aluminium
- bouteilles et canettes d'aluminium
- boîtes de conserve
- bouchons et couvercles

RÉCUPÉRER PLUS ET MIEUX

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

RECYC-QUÉBEC Québec

en partenariat avec le COMITÉ CONJOINT SUR LES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Express vers Sainte-Foy

MIDI DE RETOUR

DÈS LE LUNDI 1^{er} MARS 2021

EN SEMAINE DE

Laurier-Station • Saint-Apollinaire • Sainte-Foy

DÉPARTS : Laurier-Station à 6h15, 6h45, 8h et 11h15

RETOURS : Sainte-Foy à 13h, 16h10, 17h et 18h10

Le trajet reste toujours le même.

Express Lotbinière

POINTS DE VENTE :

PROXIM Kirouac et Lavoie :
130, boul. Laurier, Laurier-Station

JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire

www.express-lotbiniere.com • 418 881-3884, poste 103

La bibliothèque « Au Jardin des livres » Saint-Apollinaire vous informe...

SAVAIS-TU QUE?

Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre!

Partez à la découverte de différents musées des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches grâce aux laissez-passer MUSÉO.

Disponibles d'octobre à mai, les cartes MUSÉO sont valides pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 16 ans !

Gratuit!

MUSÉO
des musées à emporter!

SPECTACLE EN LIGNE POUR LES ENFANTS À la rescousse du chocolat



L'arrivée du printemps annonce l'ouverture de la fabrique de chocolat. Oh! malheur, la porte de la fabrique est verrouillée et Jeannot Lapin n'arrive pas à trouver la clé! Jeannot fait donc appel à Cric-Crac la girafe afin de la trouver. Mais Cric-Crac arrivera-t-elle à se faire confiance afin de relever les défis?

Du samedi 28 mars au samedi 18 avril 2021

Pour les enfants de 3 à 7 ans

[Le lien du spectacle vous sera acheminé si vous en faites la demande à
bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com)

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour tout renseignement.

Nos heures d'ouverture

Mardi : 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 13 h 30 à 18 h 30

Suivez-nous sur Facebook [Bibliothèque Au jardin des livres](#)
pour connaître nos nouveautés.



Un gros merci de votre collaboration et de votre patience.

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2020

Avis public est par les présentes donné :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire déposera le rapport du vérificateur comptable le 3 mai 2021 à 19 h, lors de la séance ordinaire du conseil municipal.

Le vérificateur de la firme Désaulniers, Gélinas & Lanouette a présenté les états financiers terminés au 31 décembre 2020 à la Municipalité, de manière préalable et ceux-ci sont prêts pour leur présentation publique.

Le présent avis est prévu au Code municipal art. 176.1. L.R.Q. C-27.1.

Donné à Saint-Apollinaire le 26 mars 2021.

Martine Couture,
Directrice générale

CLUB DE MARCHE

Départ de la FADOQ à 9 h 30 le matin, à compter du 5 avril, à tous les lundis.



Pour information,
téléphonez Colette
au 418 881-3527

Filles d'Isabelle

CHOISIR QUELQU'UN

Quelqu'un qui t'aide et qui te soutient lorsque tu en as besoin.

Quelqu'un qui te parle, qui te redonne un sourire.

Quelqu'un avec qui les heures passent comme des minutes.

Quelqu'un qui te donne des réponses, de la sécurité, de la confiance... qui te libère.

Pas quelqu'un de parfait ohhhh non! Mais quelqu'un qui te soutient lorsque tu faiblis, qui te regarde avec amour lorsque tu vieillis et surtout qui accepte tes folies passagères, même lorsqu'il ne les comprend pas.

Bref, choisir quelqu'un qui saura t'aider, te soutenir, te parler, te donne confiance, te libérer, te regarder avec amour lorsque tu vieilliras.

Quelqu'un de bon pour la santé mentale!

Si tu te vois au milieu des tempêtes,
Regarde l'étoile!
Pour tes vieilles faiblesses au bilan des noirceurs,
Regarde l'étoile!
Si jamais ton bonheur s'obscurcit de tristesse,
Regarde l'étoile!
Invoque Marce! Ne crain plus, c'est ta mère.

Unité - Amitié - Charité



Monique Defoy,
Régente du Cercle Madeleine de Verchères # 1110

BIENTÔT
CHEZ VOUS!



La vie en brun.
lavieenbrun.com



BIENTRAITANCE

PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le but de favoriser la bientraitance autant envers soi qu'envers les autres, nous vous invitons à un rassemblement Zoom où nous visionnerons ensemble les capsules de la série "Au-delà des mots".

" Édith Fournier et Michel Carbonneau sont les auteurs de « Au-delà des mots : paroles de proches aidants ». Il s'agit d'un récit à deux voix : une femme et un homme qui racontent, en alternance, ce qu'ils ont vécu auprès de leurs conjoints atteints de la maladie d'Alzheimer.

Édith s'est occupée de son époux pendant 7 ans à domicile et autant d'années en CHSLD. Michel a accompagné son épouse pendant 6 ans à domicile et pendant 8 ans en CHSLD. Entre 2012 et 2019, ils ont partagé la scène pour présenter leur histoire. Ils en font aujourd'hui un documentaire."

Suite au visionnement, nous échangerons sur ce qui a été rejoint en nous en lien avec nos préoccupations, que ce soit le vieillissement, la santé physique ou psychologique, la mort, la maladie, la souffrance, la solitude, l'isolement, la vulnérabilité, la spiritualité, le goût de vivre, etc.

C'est donc un rendez-vous les mardis 6 et 20 avril 2021 à 13 h 30, sur la plateforme Zoom. Pour s'inscrire et obtenir le lien : 418 728-4825, poste 103.

Il est possible de recevoir une assistance technique à votre domicile si vous éprouvez des problèmes avec l'utilisation de cette technologie. Appelez Marie-Ève au 418 728-4825, faites le 0.

Série documentaire

présentée sur Zoom
suivie d'une période d'échanges
Animée par les Travailleurs de milieu

AU-DELÀ DES MOTS
Paroles de proches aidants

Pour cultiver la BIENTRAITANCE
envers soi et envers les autres



Sainte-Élisabeth-de-Lotbinière

Élisabeth dit à son fils Jean :

« Alors que j'étais stérile, le Seigneur m'a permis de t'enfanter. D'un rameau qui semblait mort, le Seigneur a fait surgir la vie. Que son nom soit béni à jamais ». Ainsi pour son Église chez-nous.

MESSAGE DE L'ÉQUIPE PASTORALE

RÉOUVERTURE DE NOS LIEUX DE CULTES

Dans le message de mars dernier, nous disions espérer vivre cette année l'inverse de l'an passé où nous avions vécu la fermeture de tous les lieux de culte pendant le carême.

Notre vœu s'est réalisé puisque la Santé Publique a permis la réouverture des lieux de cultes.

Bien sûr, cette réouverture a été rendue possible sous plusieurs conditions de la Santé Publique...

Tout d'abord, le nombre maximum de places disponibles autorisé est de 100 personnes selon la grandeur du lieu. Pour nous, cela veut dire : Dosquet : 40, St-Apollinaire : 100, St-Antoine : 80, St-Agapit : 90, Ste-Agathe : 100, St-Flavien : 100, St-Gilles : 80 et Joly : 50.

Les autres conditions déjà en place se poursuivent : désinfection des mains à l'entrée, prise des présences, respect du deux mètres entre les personnes en tout temps, un ou deux chanteurs maximum, pas de chorale, un seul lecteur, pas de servants.

Nous avons en plus deux nouvelles consignes à suivre :

Le masque de procédure est maintenant obligatoire, non plus le couvre-visage ou le masque fait maison. De plus, le masque est porté en tout temps tout au long de la célébration sauf lorsqu'une personne intervient pour prendre la parole.

Il n'y a plus de déplacements par les membres de l'assistance pour la communion. Les ministres de la communion se déplacent donc dans les allées accompagnés d'une personne avec un produit désinfectant.

Aussi très important à noter : le nombre de participants est resté à 25 maximum pour les funérailles, les baptêmes ainsi que les mariages. Concernant les baptêmes, on ne peut reprendre pour l'instant car il n'est pas encore possible de tenir les réunions de préparation. Nous aviserais dès que possible!

Vivons dans l'action de grâces de nous retrouver pour célébrer ensemble avec les premiers signes de printemps et de déconfinement!

L'Équipe pastorale et votre pasteur, Denis Lalancette, curé



L'ENTRAIDE

Bonjour chers citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire!

Nous sommes de retour à nos heures régulières maintenant que nous sommes en zone orange, et nous vous invitons à venir dans notre boutique. Nous sommes très heureux de vous revoir. Nos bénévoles travaillent forts afin de vous offrir des objets, jouets, vêtements et toutes autres choses propres et en bonne condition.

Nous avons tellement de variétés d'articles dans notre boutique, et ce, grâce à vous, notre clientèle fidèle. Que ce soit vos précieux dons ou vos achats, tous contribuent à l'aide que nous pouvons offrir à notre communauté.

Nous avons tous compris durant cette année difficile, tous les nombreux défis que nous avons vécus ensemble, mais séparément, que peu importe qui nous sommes, nous pouvons aider des personnes ou avoir besoin d'aide. C'est ce que nous avons appris avec la pandémie.

Maintenant que le printemps est arrivé, nous avons hâte de sentir le soleil sur notre peau et mettre de côté nos vêtements chauds.

Venez nous voir et encourager notre communauté.

On vous attend! ☺



À bientôt,
Les bénévoles de L'Entraide de Saint-Apollinaire

**Besoin de parler
à quelqu'un ?**

**Nous sommes là
pour vous
écouter.**

24/7. Gratuit. Confidentiel.

Lévis et environs :

418-838-4095

Sans frais 1-866-559-

4095

Convergence
tel-écoute

Convergence Tel-écoute est un service d'écoute qui vise à prévenir la détresse psychologique et à combattre l'isolement social, en offrant un espace pour ventiler, se confier ou simplement réfléchir à voix haute. N'hésitez pas,appelez-nous.

Jardins commémoratifs de Sainte-Élisabeth

BUREAU ADMINISTRATIF :
1720, rue Principale, Saint-Gilles
418 888-4953
jardins.sainte-elisabeth@hotmail.com

HORAIRE : mardi au vendredi, 9 h à 12 h

CIMETIÈRE ISSOUDUN | CIMETIÈRE SAINT-ANTOINE | CIMETIÈRE SAINT-FLAVIEN |
CIMETIÈRE SAINT-JANVIER | CIMETIÈRE SAINT-OCTAVE | CIMETIÈRE SAINTE-AGATHE
3 CIMETIÈRES AVEC COLUMBARIUM : SAINT-AGAPIT | SAINT-APOLLINAIRE | SAINT-GILLES

L'image de notre compagnie change : regardez notre nouveau bandeau...

Une première étape importante de notre plan de communication a été franchie : le logo a été adopté et répond aux attentes des membres du conseil d'administration. À gauche, vous pouvez identifier les initiales **J C**, soit pour **Jardins commémoratifs** ou pour **Jésus Christ**. La croix signifie votre ascension vers le ciel, car **notre compagnie est catholique et chrétienne**.



Ce logo accompagnera désormais toutes nos communications, nos actions et nos prévisions pour le bien-être de la compagnie.

Nous allons maintenant débuter les démarches afin de créer un site Internet qui donnera à nos membres les principales informations pour bien comprendre le fonctionnement de notre compagnie regroupant, rappelons-le, neuf cimetières. Ce site qui devrait être lancé dans quelques semaines.

En terminant, un mot sur la première assemblée générale de notre compagnie. Si la tendance se maintient et que les consignes rattachées à la pandémie sont levées, cette rencontre pourrait avoir lieu à la fin du mois de mai, à l'église de Saint-Gilles. Plus d'informations vous seront données dans la prochaine édition.

Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière

Préposé(e) d'aide à domicile

Ma qualité de vie j'y tiens!

➤ Tu cherches un emploi gratifiant qui permettra à notre clientèle en perte d'autonomie de demeurer le plus longtemps possible dans leur milieu de vie?

NOUS OFFRONS

- Des horaires flexibles;
- Des formations rémunérées;
- La possibilité de choisir votre lieu de travail.

VOS PRINCIPALES FONCTIONS

- Travaux domestiques légers.
- Préparation de repas.
- Courses.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Avoir un grand respect de la clientèle, beaucoup d'autonomie, un bon sens de l'organisation, discrétion et ponctualité.
- Aimer les gens.
- Posséder une voiture.

Salaire horaire : 17,15 \$ de l'heure plus prime ajoutée Covid de 8 %

Nous recherchons des personnes disponibles à travailler entre 15 et 35 heures sur le territoire de la MRC de Lotbinière

Les services sont offerts à la maison du client ou en résidence sur tout le territoire de la MRC de Lotbinière.

Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière

Préposé(e) en service d'assistance à la personne

Ma qualité de vie j'y tiens!

➤ Tu cherches un emploi où tu feras la différence?

➤ Tu as envie d'être une personne clé dans un milieu d'entraide?

➤ Tu es capable d'empathie envers les autres?

➤ Tu as une voiture?

Ca tombe bien, c'est ton profil que l'on recherche!

NOUS RECHERCHONS DANS LES 18 MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LOTBINIÈRE DES PERSONNES DISPONIBLES À TRAVAILLER ENTRE 12 ET 35 HEURES PAR SEMAINE.

VOS PRINCIPALES FONCTIONS

- Effectuer des services d'aide à la vie quotidienne: soins d'hygiène partiel et complet.
- Aide au lever et au coucher.
- Assistance dans les déplacements.
- Offrir du répit aux proches aidants.

Salaire horaire : 18,65 \$ de l'heure plus prime ajoutée Covid de 8 %

En plus, on te propose une formation rémunérée pour te permettre d'acquérir les compétences nécessaires de 200 heures. (Cartes PDSB, RCR, Loi 90) qui débute en septembre.

Les services sont offerts à la maison du client ou en résidence sur tout le territoire de la MRC de Lotbinière.

Nous savons que les préposé(e)s d'aide à domicile font un travail exceptionnel qui mérite tout le respect du monde. C'est pourquoi nous vous offrons tout le soutien que vous méritez dans une équipe qui a votre bien-être à cœur.

Dévoilement des lauréats Concours DD Édition spéciale qui souligne la capacité d'adaptation des entreprises

SADC
Société
d'aide au développement
de la collectivité
LOTBINIÈRE



Alexandra Gendreau-Martineau,
Ferme pédagogique Marichel

LAURÉAT

ENTREPRISE DE 30 EMPLOYÉS ET MOINS

Ferme pédagogique Marichel

Sainte-Agathe-de-Lotbinière

UN OBNL QUI OFFRE DES SERVICES D'AGROTOURISME ET DE CAMPS DE VACANCES UNIQUES AU QUÉBEC

Le développement de nouveaux services, le lancement d'un projet pilote d'activités à distance, des ajustements administratifs significatifs, la mobilisation et l'implication du conseil d'administration et des communications internes et externes régulières et transparentes ont permis de réduire l'effet négatif des pertes vécues depuis mars 2020 en plus de solidifier le futur de l'organisation.

LAURÉAT

ENTREPRISE DE PLUS DE 30 EMPLOYÉS

Les Bois de plancher PG inc.

Saint-Édouard-de-Lotbinière

UNE ENTREPRISE QUI FABRIQUE DES PLANCHERS DE BOIS FRANC

La mise en place d'un plan d'intervention de la COVID-19, des changements apportés à sa structure organisationnelle et une culture d'entreprise axée sur la collaboration, la transparence et le développement des compétences ont permis de faciliter l'implantation de nouvelles façons de faire et de répondre à l'augmentation des commandes.



Anne-Marie Faucher, présidente-directrice générale
Laury Cayer, adjointe aux ressources humaines
Karine Bergeron, la conseillère aux ressources humaines
Pierre-Denis Faucher, directeur des ressources humaines

Les deux lauréats ont reçu chacun une plaque reconnaissance et se verront offrir la conception d'une vidéo mettant en valeur leurs capacité d'adaptation

LE JURY TIENT À SOULIGNER LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES FINALISTES

30 EMPLOYÉS ET MOINS

- ▼ Domaine du Radar, Saint-Sylvestre
- ▼ Duclos Mode Féminine, Saint-Agapit
- ▼ La Bouche Bée, La Table Champêtre, Saint-Sylvestre
- ▼ Le Cube, Sainte-Croix

PLUS DE 30 EMPLOYÉS

- ▼ Fonderie Bibby Ste-Croix, Sainte-Croix
- ▼ Les Peintures Caméléons Inc., Saint-Apollinaire



sadclotbiniere.qc.ca | 418 728-3330

Canada Développement économique Canada pour les régions du Québec appuie financièrement la SADC

PROCÈS-VERBAUX – MARS

SÉANCE ORDINAIRE 1ER MARS 2021

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 893-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 596-2007 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux no 596-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le service des travaux publics recommande de modifier certains modèles de bornes fontaines pour éviter des frais de réparation et de remplacement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce Règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 décembre 2020 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

ATTENDU QUE cette résolution abroge la résolution no 18392-01-2021 adoptée le 11 janvier dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de Règlement portant le no 893-2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 895-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin de modifier les usages permis dans la zone 195R dans le développement résidentiel le District, pour tenir compte des changements rapides du marché immobilier actuel;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'ajuster, par la réglementation, les hauteurs de bâtiments principaux dans ce secteur;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 15 au 29 janvier 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1^{er} février 2021 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un Règlement portant le no 895-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 898-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité d'actualiser sa réglementation afin de répondre aux besoins changeants de ses résidents et d'une manière plus générale, de l'ensemble des contribuables, et cela, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin d'autoriser l'usage des camions restaurants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 9 au 23 février 2021;

ATTENDU QUE des changements ont été apportés au règlement relativement à la date de fermeture du site et aux possibilités d'affichage temporaire sur un bâtiment principal;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 898-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGL. NO 898-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 898-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage des camions restaurants à titre d'usage temporaire.

AVIS DE MOTION – RÈGL. NO 899-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 899-2021 modifiant le règlement de construction numéro 592-2007 afin d'apporter des précisions concernant certains usages prohibés.

AVIS DE MOTION – RÈGL. NO 900-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 900-2021 modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 afin de définir l'usage "Camion restaurant" et ajouter l'obligation d'obtention d'un certificat d'autorisation avant de débuter un tel usage.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 901-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin d'autoriser l'usage garderie dans la zone 53A;

ATTENDU QU'il y a une forte demande à Saint-Apollinaire pour des places en garderie;

ATTENDU QUE cet usage est un commerce ou service de voisinage qui peut être autorisé dans un îlot déstructuré en conformité avec le schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été publiée du 9 au 23 février 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le no 901-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGL. NO 901-2021

Avis de motion est par les présentes donné par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 901-2021 modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'ajouter l'usage « garderie pour enfants » dans la zone 53A.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 904-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme,

le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire afin de permettre les habitations multifamiliales de 20 logements sur les lots 3 384 334 et 4 426 815, situés sur la route 273;

ATTENDU QUE ce secteur de la route 273 est de forte densité;

ATTENDU QU'il y a une forte demande à Saint-Apollinaire pour des immeubles multifamiliales;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 904-2021 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

DÉROGATION MINEURE – 597, BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-021 pour la propriété située au 597, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire une résidence unifamiliale isolée implantée avec un angle de 81° par rapport au chemin afin de profiter de l'ensoleillement et de la vue sur le lac en cour avant de la propriété;

ATTENDU QUE la future résidence sera implantée à 48.5 m du chemin;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2021-002 afin d'autoriser l'angle de la résidence à 81° par rapport au chemin alors que la norme minimale est de 30°;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 3 février 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-002 soit autorisée comme demandé considérant qu'il n'y aura pas d'impact sur le voisinage et que la future résidence sera implantée loin du chemin.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE – 36, CHEMIN LAMBERT

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-048 pour la propriété située au 36, chemin Lambert;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire une résidence unifamiliale isolée ayant une marge de recul arrière de 6.8 m;

ATTENDU QUE le terrain visé par la demande n'a aucun voisin arrière puisqu'il est contigu à la propriété du CN;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2021-012 afin de réduire la marge de recul arrière à 6.8 m alors que la norme est de 8 m;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 11 février 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-012 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

DÉROGATION MINEURE – 177, RUE DES TULIPES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2021-044 pour la propriété située au 177, rue des Tulipes;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un garage détaché en cour avant secondaire avec une marge de recul avant secondaire de 2 m;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2021-017 afin de réduire la marge de recul avant secondaire à 2 m alors que la norme minimale est de 3 m;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure est aussi pour autoriser l'emplacement du système de climatisation en cour avant alors que le Règlement de zonage no 590-2007 autorise les systèmes de climatisation en cour latérale et arrière seulement;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 11 février 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-017 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE – 15, RUE MARTINEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de dérogation mineure numéro 2021-013 pour la propriété située au 15, rue Martineau;

ATTENDU QUE la demande consiste à réduire la marge de recul latérale du garage détaché à 0.8 m alors que la norme du Règlement de zonage no 590-2007 est d'un minimum de 1 mètre pour un mur sans ouverture;

ATTENDU QUE la construction du garage détaché avait été autorisée par le permis 2011-616 et que l'implantation du garage était prévue à 1.2 m de la ligne latérale;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 11 février 2021;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 021-013 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

PIIA PATRIMOINE – 23, RUE ROUSSEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-034 pour la propriété située au 23, rue Rousseau;

ATTENDU QUE la demande consiste à refaire le recouvrement de la toiture de la résidence en bardeaux d'asphalte et à enlever la cheminée existante;

ATTENDU QU'un avis de l'architecte-conseil de la Municipalité a été demandé pour s'assurer la conservation architecturale du bâtiment;

ATTENDU QUE l'architecte-conseil recommande que le recouvrement de la toiture soit en tôle rouge foncé et que la cheminée soit retirée étant donné que celle-ci n'est pas d'origine;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande selon la recommandation de l'architecte-conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-034 soit autorisée selon la recommandation de l'architecte-conseil.

Adopté à l'unanimité

PIIA ROUTE 273 – 405, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-063 pour la propriété située au 405, route 273;

ATTENDU QUE la demande consiste à aménager une terrasse commerciale sur la propriété pour un nouveau commerce;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-063 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 63, RUE DU PARC

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-065 pour la propriété située au 63, rue du Parc;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un bâtiment principal non résidentiel;

ATTENDU QUE les plans de construction et d'implantation incluant l'aménagement de l'aire de stationnement ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-065 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

PIIA AFFICHAGE – 230, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis numéro 2021-070 pour la propriété située au 230, rue Industrielle;

ATTENDU QUE la demande consiste à installer une nouvelle enseigne murale sur la façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2021-070 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION À LA CPTAQ – 396 ET 402, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE l'entreprise 9384-5246 Québec inc. est à acquérir les lots 3 387 599, 3 387 600 et 3 387 601, d'une superficie totale de 41.13 hectares, au 396 et 402, rue Industrielle. Cette propriété supporte une meunerie non opérationnelle;

ATTENDU QUE par cette acquisition, l'entreprise désire remettre en fonction la meunerie en modernisant les installations existantes, en plus d'y ajouter une desserte ferroviaire raccordée à la voie ferrée du CN parallèle à l'autoroute 20;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation à la CPTAQ est en préparation et porte sur l'utilisation non agricole d'une superficie de 8.8 hectares, superficie qui comprend la meunerie, le stationnement du personnel et des camions, ± 3,23 ha, et les voies ferrées, les chemins d'accès parallèles aux voies ferrées et le drainage de ces installations, soit ± 5,57 ha à même les lots;

ATTENDU QUE le projet de la demanderesse n'implique aucune contrainte sur les activités agricoles environnantes et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;

ATTENDU QUE la demande représentera un investissement de plus de 5 000 000 \$ et des employés supplémentaires seront à prévoir pour opérer le centre de transbordement ferroviaire;

ATTENDU QUE la demande ne pourrait se concrétiser ailleurs que sur le site visé considérant la présence d'une meunerie et de la possibilité d'un raccordement ferroviaire;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire appuie la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION À LA CPTAQ – LOT 3 383 295

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une propriété située sur la rue Principale, soit le lot 3 383 295 du cadastre du Québec, dans la zone 53A;

ATTENDU QUE la présente demande est plus spécifiquement pour la vente du lot pour l'implantation d'une garderie privée de 80 places;

ATTENDU QUE le terrain visé par la demande est d'une superficie de 3519.3 m² et se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, plus précisément dans un îlot déstructuré;

ATTENDU QU'il existe d'autres espaces disponibles pour l'établissement d'un tel projet hors de la zone agricole mais la superficie du terrain et sa localisation conviennent parfaitement pour le projet de garderie;

ATTENDU QUE le projet contrevient à la réglementation municipale, mais il existe un projet de règlement visant à le rendre conforme au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION À LA CPTAQ – COUPE D'ÉRABLES SUR LES LOTS 3 584 392 ET 3 584 394

ATTENDU QUE la Municipalité a appuyé une demande d'autorisation à la CPTAQ relative à des travaux d'aménagements de servitudes de drainage pour le ministère des Transports, sur les parties des lots 3 584 378, 3 584 392 et 3 584 394 du cadastre du Québec, par sa résolution 18369-12-2020;

ATTENDU QU'il a été établi que lesdits travaux occasionneront la coupe d'érables sur une superficie de 1385 mètres carrés sur une partie des lots 3 584 392 et 3 584 394;

ATTENDU QUE l'ajout de ce volet nécessite une nouvelle résolution municipale ainsi qu'une confirmation que la coupe d'érables est conforme à la réglementation municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer à la CPTAQ que la Municipalité maintient son appui au projet dans le dossier 430 134 et que la coupe d'érables sur une superficie de 1385 m² sur les lots 3 584 392 et 3 584 394 est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.

ACHAT D'UN MODULE DE JEUX

ATTENDU QUE lors de la conception du plan du parc des Geais-Bleus, l'architecte paysagiste engagé nous a soumis des modules de jeux de la compagnie Eskair;

ATTENDU QUE les architectes souhaitaient respecter l'intégration naturelle des mobilier de jeux en nous proposant des modules de bois;

ATTENDU QUE Eskair est une entreprise locale qui respecte les normes canadiennes sur les aires de jeux et utilise le bois comme matériau principal (cèdre blanc de l'Est ou cèdre rouge de l'Ouest). Les bois sont 100% naturels et sans traitement, nécessitent peu d'entretien;

ATTENDU que la firme d'architecture nous a fourni un exemple avec une autre compagnie qui produit des modules de jeux en bois et que le coût pour un module de jeux semblable, et son installation, était 3 fois plus élevé que celui d'Eskair;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat des modules de jeux pour le parc des Geais-Bleus, pour un montant total de 75 394.32 \$ taxes incluses, auprès de la compagnie Eskair.

Ce montant comprend les modules de jeux, les bordures des fosses contenant les jeux, le matériel de remplissage de ces fosses et l'installation de tous ces équipements.

Que la dépense soit prélevée dans le compte affecté aux fonds parcs et terrain de jeux.

Adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL 2020 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la réception du rapport annuel 2020 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté du 25 février 2021;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les membres du conseil adoptent ledit rapport d'activités annuel 2020 du service de sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité.

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé des offres de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans, devis et la surveillance de travaux de réfection de la rue Laurier, du 508 au 560;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions du Code municipal, il s'agit d'un appel d'offres nécessitant un système de pondération pour l'évaluation des offres;

ATTENDU QUE six soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants :

Firmes	Pointage
ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc.	18,42
Stantec Experts-conseils ltée	18,38
Apex Expert Conseil inc.	16,62
Pluritec	15,61
SNC-Lavalin inc.	14,21
FNX-INNOV inc.	12,16

ATTENDU QUE l'offre de ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. a obtenu le pointage le plus élevé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à ÉQIP Solutions Experts-Conseils inc. le mandat pour la réalisation de plans, devis et la surveillance de travaux pour la réfection de la rue Laurier, du 508 au 560, pour la somme de 79 893.02 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 902-2021 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer les travaux d'infrastructure sur la rue Principale, à partir de la rue de l'Eglise à la rue Côté;

ATTENDU QUE le coût total est estimé à 2 330 154.57 \$ taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 15 février 2021 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, et qu'une présentation de ce règlement a été faite séance tenante;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 902-2021 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE DU LOT 4 448 290

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée le 16 février 2021 entre la Municipalité et Jessica Godin et Jonathan Côté, pour le lot 4 448 290 du cadastre du Québec, terrain situé au 115, rue des Orchidées;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 121 388.25 \$, soit au taux de 7.75 \$ le pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la promesse d'achat et de vente signée le 16 février 2021, et de vendre à Jessica Godin et Jonathan Côté, le lot 4 448 290 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 115, rue des Orchidées, au montant de 121 388.25 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - RÈGLEMENT NO 905-2021 DÉCRÉTANT LES HEURES D'OUVERTURE DE LA PISTE DE MOTOCROSS

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 905-2021 décrétant les heures d'ouverture du circuit de motocross MX St-Apo pour la saison 2021.

Une présentation de ce projet de règlement est faite séance tenante.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 12 AVRIL 2021

LOCAUX À LOUER À PLACE FRANCOEUR

3 locaux à louer à Place Francoeur, 94, rue Principale :

Local 2 : 130 pi² 306.48 \$/mois

Local 5 : 212 pi² 499.79 \$ / mois

Local 203 : 156 pi² 204.69 \$ /mois

**Pour information :
418 881-3996, poste 232.**

Cours gratuits dans Lotbinière

Où? À St-Flavien, St-Apollinaire ou Laurier-Station

Qui? 16 ans et plus

Inscription pour la session du printemps:

418 728-2226 / abclotbiniere.com / info@abclotbiniere.com



je peux
tu peux
il peut

Alphabétisation, lecture, écriture et calcul

Cours à temps partiel, de jour ou de soir

En groupe ou individuel

Francisation des personnes immigrantes

Cours à temps partiel, de jour ou de soir

En partenariat avec le Ministère de l'Immigration

Informatique et nouvelles technologies

Ordinateur, tablette électronique,
téléphone intelligent, services en ligne, etc.

Service d'aide à la recherche d'emploi
sur Internet

En partenariat avec Emploi-Québec

Formations en entreprise

Cours sur mesure pour vos employés: alphabétisation,
francisation et nouvelles technologies.

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

AVRIL 2021

BONS COUPS DE L'ORGANISME

- Ateliers animés par Alterjustice sur la cyberdépendance et la cyberdélinquance dans nos 3 points de service.
- Ouverture des MDJ de 18h00 à 21h00 suite à l'annonce de la zone orange.
- Livraison de 21 boîtes de recettes pour la « Cuisine du monde » de la semaine de relâche.

À VENIR

- Moment privé avec une personnalité connue
- Programme de 6ième années : « À la Conquête de ta MDJ »
- Défi « Chaque minute compte! » (cours de crossfit offerts en ligne 1 fois/semaine durant le mois)
- Ateliers sur la communauté LGBTQ+
- 17 avril : Journée de l'Efflo (activités en lien avec la puberté, l'hygiène et la sexualité)
- 21 avril : Gala reconnaissance du bénévolat



REGROUPEMENT
DES JEUNES
DE LOTBINIÈRE



WWW.RJLOTBINIERE.COM

Nom : _____ Localité : _____ Âge : 18 ans et moins 19-49 ans 50 ans et +

Défi Chaque Minute Compte 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	TOTAL DES MINUTES
				1	2	3	
4	5	6	7	8	9	10	
11	12	13	14	15	16	17	
18	19	20	21	22	23	24	
25	26	27	28	29	30		
N'oubliez pas de vous inscrire au DÉFI SANTÉ au www.défisanté.ca							

N'oubliez pas de transformer vos heures en minutes, merci!

N'oubliez pas de remettre votre calendrier avant le 6 mai!

Ce défi vous est présenté grâce à la collaboration de :

Inspiré du projet *CHAQUE MINUTE COMPTE* de Kino-Québec.



Défi Chaque Minute Compte

Le défi c'est quoi?

Une occasion pour bouger! L'objectif est de cumuler le plus de minutes actives dans toute la MRC de Lotbinière !



Du 1^{er} au 30 avril 2021 notez toutes les minutes pendant lesquelles vous bougez.

Tout ce qui vous fait bouger pendant les loisirs ou les déplacements compte!

Vous pouvez marcher, danser, faire de la raquette, vos courses à pied, participer à VIACTIVE, jouer aux quilles, etc.

Ce qui ne compte pas : les activités que vous faites pour l'entretien de la maison (ménage, cuisine, lavage, etc) ou par le travail (aller à l'étable, etc.)

Pour qui? Pour tous! Invitez vos enfants et petits-enfants. Voilà une belle occasion de bouger en ENSEMBLE!

La localité gagnante? Sera celle qui aura mobilisé le plus grand nombre de participants de leur localité.

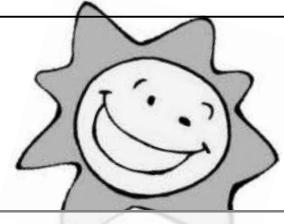
Vous devez remettre votre calendrier avec vos minutes compilées, avant le 6 mai dans la boîte de dépôt extérieur au bureau municipal au 11, rue Industrielle.

Vous pouvez demander un formulaire électronique à l'adresse soutien@cpalotbiniere.com ou à la personne responsable de votre localité

Pour plus d'information, contacter Samantha Dostie 418 728-4825 #101.

La localité gagnante sera annoncée à l'assemblée générale annuelle du Carrefour des Personnes Aînées.

CAMP DE JOUR LA RIGOLE Inscrис-toi du 15 mars au 30 avril



ÂGE

Pour les 5 à 12 ans. La maternelle doit OBLIGATOIREEMENT être complétée.

HORAIRE

Du 28 juin au 12 août. Il n'y a PAS de camp les journées FÉRIÉES. L'horaire est de 9 h à 16 h.

LIEU

La salle communautaire au :
83, rue Boucher

INSCRIPTIONS

Du 15 mars au 30 avril inclusivement. Aucune inscription ne sera prise après cette date. Dans le cas où il y aurait un surplus d'enfants à l'intérieur d'un groupe pour certaines semaines, un tirage au sort sera effectué. Si et seulement si c'est le cas, vous serez contacté au plus tard le 1^{er} juin pour vous faire part des changements à l'inscription de votre enfant.

Un courriel vous sera acheminé d'ici la mi-juin pour vous convoquer à la rencontre Pro-Parents qui vous fournira tous les détails. Vous êtes invité à venir, accompagné de votre enfant, pour qu'il puisse rencontrer ses futurs animateurs. Rejoignez la page Facebook « Terrain de jeux La Rigole » pour rester à l'affût des communications pendant le camp : <https://www.facebook.com/tdjlarigole/>.

Municipalité St-Apollinaire

11, rue Industrielle
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996
Téléc. : 418 881-4152



Postes	Fonctions
221	Julie-Ann Charest, secrétaire-réceptionniste
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Manon Bouchard, secrétaire administrative
227	Bernard Ouellet, maire (cellulaire : 418 808-9401)
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
233	Manon Côté, secrétaire, responsable du journal
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

www.st-apollinaire.com



SAAQ

Tél. : 418 881-7227

Ouvert : lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

www.saaq.gouv.qc.ca



Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223
Urgences : 418 808-9406

Inspecteur des travaux publics : Renault Lepage

Centre Multifonctionnel



20, rue Terry-Fox
Saint-Apollinaire, Québec G0S 2E0

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours

Régie intermunicipale

Ordures ménagères

Tél. : 418 881-3996, poste 225

Directrice de la Régie : Manon Bouchard



Bibliothèque

Tél. : 418 881-3996, poste 250

Dimanche :	9 h 30 à 12 h
Mardi :	13 h 30 à 18 h 30
Mercredi :	13 h 30 à 18 h 30
Jeudi :	16 h à 21 h
Samedi :	9 h 30 à 12 h
Lundi et vendredi :	FERMÉ



Caserne de pompier

Pour permis de brûlage ou information

Tél. : 418 881-3996, poste 238
Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du service incendie : Martin Miller



L. Delisle 2014 inc. EXCAVATION

**TERRE - SABLE - GRAVIER
DÉNEIGEMENT**

constructiondely.com



Construction Dely inc.



SOULEVEMENT DE MAISON

418 881-3436

l.delisle2014@hotmail.com

Léopold Delisle 418 520-7261

Jean Pierre Delisle 418 520-2249

Crée en 1985, l'entreprise L. Delisle 2014 inc. située à Saint-Apollinaire est spécialisée dans l'excavation, la démolition et le déneigement.

Nous sommes également un chef de file dans le levage et le déplacement de maison dans le secteur résidentiel.

Notre équipe courtoise et flexible vous garantit des services de qualité.

Nous travaillons dans le domaine de l'excavation depuis plus de 30 ans.

Nous proposons des solutions sur mesure, quelle que soit la complexité du projet.

Nous proposons des tarifs compétitifs et une estimation gratuite de votre projet.



62, rue du Parc Saint-Apollinaire